

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2022

Date de convocation et affichage : 8 avril 2022

Ordre du jour:

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2022
- 2- Délibération : vote du compte de gestion 2021 de la trésorerie
- 3- Délibération : Vote du compte administratif 2021
- 4- Délibération : affectation du résultat
- 5- Délibération : Vote des taux d'imposition communaux 2022
- 6- Délibération : Vote du Budget primitif 2022
- 7- Commissions
- 8- Questions diverses

Pouvoirs : J. Tsougas à N. Fauré, Y. Pradel à S. Gasc

Conseillers absents excusés : A. Criado, P. Fuser.

Secrétaire de séance : N. Fauré.

A - Délibérations:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 février 2022

Approbation à l'unanimité.

2. Délibération : vote du compte de gestion 2021 de la trésorerie

A. Mahcer se retire pour le vote. Le doyen d'âge, R. Andouard prend la parole pour le vote.

Approbation à l'unanimité.

3. Délibération : Vote du compte administratif 2021

A. Mahcer se retire pour le vote. Le doyen d'âge, R. Andouard prend la parole pour le vote.

Le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2021 est de 110 105,01 €. Avec le report de l'année 2020 de 255 054,35 €, le résultat cumulé est de 365 159,36 €.

Le résultat de la section investissement de l'exercice 2021 est de - 510 128,75 €. Avec le report de l'année 2020 de 497 572,48 €, le résultat cumulé est de - 12 556,27 €. Les restes à réaliser sont de - 93 585,18 €. Le résultat global de la section investissement est de -106 141,45 €.

Approbation à l'unanimité.

4. Délibération : affectation du résultat

Le montant reporté à la section de fonctionnement pour le budget primitif 2022 est de 259 017,91 €. Pour la section investissement, le montant reporté est de - 106 141,45 €.

Approbation à l'unanimité.

5. Délibération : Vote des taux d'imposition communaux 2022

Quatre scénarii sont proposés par la commission « finances » : une augmentation de 5 % ou 3 %, sur la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie, ou uniquement sur la taxe foncière bâtie.

En parallèle des taux communaux, il est fait mention de la forte augmentation des taux par la communauté de communes Terres du Lauragais suite à d'importantes difficultés budgétaires : taxe foncière bâtie passe de 2,59% à 7.5% (+189%) et la taxe foncière non bâtie passe de 8,8% à 16,58% (+88%).

Après discussion, il est proposé de retenir les scénarii portant sur une augmentation uniquement de la taxe foncière bâtie.

Le vote porte sur la proposition de deux scénarii :

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2022

1 – augmentation de 5 % uniquement de la taxe foncière bâtie qui représente un gain de 12 481 €

2 – augmentation de 3 % uniquement de la taxe foncière bâtie qui représente un gain de 7 470 €

Vote pour le 5 % : R. Andouard, P. Carrière, S. Gasc, N. Fauré, A. Mahcer, C. Mariejouis-Donnadieu, M. Lacheroy,

Vote pour le 3 % : C. Bandiera, C. Crouzil, B. Larroche, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

L'augmentation de la taxe foncière bâtie de 5 % est approuvée à la majorité.

6. Délibération : Vote du Budget primitif 2022

FONCTIONNEMENT	2022
Charges à caractère général	218 090,00
Charges de personnel	408 300,00
Atténuations de produits	126 015,00
Autres charges de gestion courante	89 597,65
Charges financières	16 191,00
Virement section investissement	83 239,00
Entretien des bâtiments (O11)	175 815,26
Total dépenses	1 122 258,91
Produits des services	70 600,00
Impôts et taxes	666 689,00
Dotations, subventions	120 952,00
Autres produits de gestion courante	5 000,00
Report 2021	259 017,91
Total recettes	1 122 258,91

INVESTISSEMENT	2022
Remboursement emprunts	56 390,00
Dépenses (Restes à réaliser) 2021	146 800,38
Dépenses exercice	56 470,00
Solde d'exécution négatif	12 556,27
Total dépenses	272 216,65
Subventions (Restes à réaliser) 2021	53 215,20
Virement de la section fonctionnement	83 239,00
Dotations, fonds divers	17 928,00
Subventions exercice	11 693,00
Affectation résultat 2021 (1068)	106 141,45
Total recettes	272 216,65

ÉPARGNE	2022
Recettes Fonctionnement	863 241,00
Dépenses Fonctionnement	842 002,65
Épargne brute	21 238,35
Remboursement capital dette	56 390,00
Épargne nette	-35 151,65

Afin de minimiser l'épargne nette négative, il a été décidé de revoir les investissements restants à réaliser suivants :

- Opération « accessibilité de la mairie » : cette opération d'un budget initial de 110 000 € concerne la réalisation d'un élévateur pour personne à mobilité réduite. Au vu des finances, il n'est retenu qu'un budget de 15 000 € pour la réalisation d'une rampe d'accès à la mairie aux normes actuelles. Un aménagement dans le hall permettra la communication avec le secrétariat.
- Opération « ralentisseur côté d'En Serny » : des chicanes au niveau du terrain de tennis devaient être aménagées pour réduire la vitesse des automobilistes pour un budget de 9 758,40 €. Il est décidé de ne pas donner suite à cet aménagement d'une part pour des raisons financières et également suite à une remise en cause de l'efficacité de l'aménagement de fait de son positionnement.

Le projet de motorisation des volets roulants de la cantine pour un montant de 7 000 € est reporté en 2023.

Approbation à l'unanimité.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2022

7. Commissions

- Commission Bois Barrat : une réunion est prévue avec le technicien de l'ONF afin de revoir le programme des coupes 2022.
- Commission « voirie » : le technicien voirie de Terres du Lauragais demande de lui communiquer rapidement un état des lieux des travaux à réaliser pour 2022 avec le reste de l'enveloppe du pool routier d'environ 76 000 €. La commission doit se réunir rapidement pour les définir.

Séance levée à 21h30.